

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 21 JUIN 2016

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 21 juin 2016, à 17 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents :

Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Est absent:

Siège numéro 1 : Yvan Caron

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Catherine Trickey

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier.

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Mairesse ouvre la séance à 17 h.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 17 h par la Mairesse, madame Catherine Trickey référant à l'ordre du jour.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions portant exclusivement sur les sujets;
4. Adoption du Règlement d'emprunt numéro XXX-2016 pour des travaux de réhabilitation à être effectués sur plusieurs chemins, routes et rues du territoire municipal et décrétant un emprunt et n'excédant pas 3 140 000 \$, le cas échéant
5. Résultats d'ouverture de soumissions – Appel d'offres modernisation de l'éclairage routier sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Octroi de contrat
6. Nomination de représentants du Conseil municipal, à titre de responsables du Comité « Veille Technologique et développement économique », abrogeant et remplaçant la résolution numéro 15-12-429;
7. Abrogation de la résolution numéro 16-02-039 – Mandat – Comité « Veille technologique et développement économique »;
8. Abrogation de la résolution numéro 16-04-100 – Démarche pour développement économique de la Ville – Mandat aux membres du Conseil municipal;
9. Nomination de représentants du Conseil municipal, à titre de responsables du Comité « Service des Travaux publics », abrogeant et remplaçant la résolution 16-06-189;
10. Nomination de représentants du Conseil municipal, à titre de responsables du Comité « Projet Outaouais », abrogeant et remplaçant la résolution numéro 16-06-191;
11. Nomination des maires suppléants pour la période du mois du 22 juin 2016 au mois de septembre 2017 inclusivement abrogeant et remplaçant la résolution numéro 16-06-200.
12. Période de questions portant exclusivement sur les sujets;
13. Levée de la séance extraordinaire.

16-06-238

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

1^e période de questions portant exclusivement sur les sujets.

Trois (3) contribuables sont présents dans la salle délibérations.

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL BRISSON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO XXX-2016 POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION À ÊTRE EFFECTUÉS SUR PLUSIEURS CHEMINS, ROUTES ET RUES DU TERRITOIRE MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET N'EXCÉDANT PAS 3 140 000 \$, LE CAS ÉCHÉANT

16-06-239

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE ROUTIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public pour le projet de modernisation de l'éclairage routier sur l'ensemble du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) offres de la part de firme spécialisées dans le domaine;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée sous un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les résultats, à savoir :

Ardel Électrique 60,6 points

C-Nergie 65,0 points

Énergère 81,2 points

CONSIDÉRANT un processus pour un financement du projet par Règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT une garantie de 10 ans sur tous les luminaires remplacés, par la firme retenue;

CONSIDÉRANT un retour sur investissement évalué à 6,66 ans, sans contrôle intelligent ou 9,96 ans, avec contrôle intelligent;

CONSIDÉRANT les coûts présentés :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- a) Remplacement des lumières, sans contrôle intelligent, taxes incluses : 261 582,00 \$
- b) Remplacement des lumières, avec contrôle intelligent, taxes incluses : 391 396,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre proposée par la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé, à savoir « Énergère »;

QUE le projet soit payable à partir du Règlement d'emprunt prévu à cet effet;

QUE l'option retenue soit l'option incluant le contrôle intelligent pour un montant de 391 396,00 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

16-06-240

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « VEILLE TECHNOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE », ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 15-12-429

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu, de nommer des membres du Conseil municipal au Comité « Veille technologique et développement économique »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, madame la Mairesse, Catherine Trickey et messieurs les conseillers, Gilles Galarneau et Michel Brisson, à titre de membres pour siéger au Comité « Veille technologique et développement économique ».

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 15-12-429.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**16-06-241 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-02-039 –
MANDAT – COMITÉ « VEILLE TECHNOLOGIQUE ET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre fin au mandat et les règles de fonctionnement du Comité « Veille technologique et développement économique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham met fin au mandat et aux règles de fonctionnement du Comité « Veille technologique et développement économique.

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 16-02-39.

Adoptée à l'unanimité

**16-06-242 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-04-100 –
DÉMARCHE POUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE
LA VILLE – MANDAT AUX MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre fin à l'autorisation aux membres du Conseil municipal, à procéder à des activités de démarches coordonnées par le Comité de « Vieille technologique et développement économique »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham met fin à l'autorisation aux membres du Conseil municipal, à procéder à des activités de démarches coordonnées par le Comité de « Vieille technologique et développement économique ».

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 16-04-100.

Adoptée à l'unanimité

**16-06-243 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ
« SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS », ABROGEANT ET
REMPLAÇANT LA RÉOLUTION 16-06-189**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu, de nommer des membres du Conseil municipal au comité «Services des travaux publics »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, messieurs les conseillers Yvan Caron et Gilles Galarneau, à titre de membres pour siéger au Comité « Service des travaux publics ».

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 16-06-189.

Adoptée à l'unanimité

16-06-244

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « PROJET OUTAOUAIS », ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-06-191

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu, de nommer des membres du Conseil municipal au comité «Projet Outaouais »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, messieurs les conseillers Kevin Bush, Louis Quevillon, Michel Brisson et Gilles Galarneau, à titre de membres pour siéger au Comité « Projet Outaouais ».

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 16-06-191.

Adoptée à l'unanimité

16-06-245

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR LA PÉRIODE DU MOIS DU 22 JUIN 2016 AU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 INCLUSIVEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-06-200

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur les cités et villes* le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge. Lorsque cet empêchement résulte d'une incapacité provisoire prononcée en vertu de l'article 312.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le maire suppléant possède et exerce, malgré le quatrième alinéa de l'article 53 et toute disposition législative inconciliable contenue dans la charte d'une municipalité régie en partie par la Loi sur les cités et villes;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal nomme le conseiller monsieur Louis Quevillon, à titre de Maire suppléant du 22 juin 2016 au 31 octobre 2016 inclusivement.

QUE le Conseil municipal nomme le conseiller monsieur Gilles Galarneau, à titre de Maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2016 ainsi que janvier et février 2017 inclusivement.

QUE le Conseil municipal nomme le conseiller monsieur Kevin Bush, à titre de Maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017 inclusivement.

QUE le Conseil municipal nomme le conseiller monsieur Yvan Caron, à titre de Maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2017 inclusivement.

QUE le Conseil municipal autorise les maires suppléants, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents administratifs ainsi que les effets bancaires nécessaires reliés au bon fonctionnement de la Ville.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 16-06-200.

Adoptée à l'unanimité

2^e période de questions portant exclusivement sur les sujets.

16-06-246

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 17h20 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP, OMA
Directeur général et greffier